

RENTREE SCOLAIRE

Jean-Michel ALALOUCHE donne les chiffres, Jean-Michel ÀPEUPRÈS prépare la rentrée !

Les crises multiples : une véritable aubaine !

Qui dit crises, dit perte de repères, instabilités, angoisses pour la plupart.

Mais pour d'autres, elles représentent une véritable

aubaine et notre gouvernement excelle à ce jeu-là.

Pour preuve, la ribambelle de décrets passés dans l'urgence en

juillet : prime à taux variable REP+, articulation possible de professeur principal-professeur référent, explosion des heures supplémentaires, dispositif étudiant-contractuel qui recrute par centaines des professeurs étudiants. Et que dire de cet énième changement des modalités du bac ?

De quoi inquiéter une profession dès la reprise.

Afin de faire passer la pilule, Monsieur Blanquer communique, inlassablement sur nos boîtes mails, se veut rassurant auprès des parents, des médias en annonçant des chiffres à la louche sans jamais citer ses sources (taux d'enseignants et d'élèves vaccinés, taux d'incidence).

Mais nous ne nous sommes pas dupes et bien avertis de la triste réalité de ceux que vous oubliez de citer : 771 suppressions de postes pour 87 224 élèves supplémentaires depuis la rentrée 2018. Voilà les intentions réelles du binôme Blanquer-Macron !

Comment ne pas s'insurger contre cette réduction drastique de moyens ?

C'est à l'encontre de ces orientations destructrices que le SNEP-FSU vous engage à aller. Pour exiger plus d'EPS à l'école, de natation, d'installations sportives de qualité et accessibles, de postes aux concours et de formations (sur la laïcité par exemple).

Notre gouvernement et son conseil de défense discrétionnaire ont décidé, seuls, de la couleur de l'École : elle sera jaune !

Blanquer nous demande d'envisager un enseignement « hybride synchrone » et de nous préparer à toutes les éventualités... Doit-on s'attendre à de nouveaux protocoles dominicaux ?

Entre ces annonces, les mouvements de mutations opaques et aléatoires, les procédures de recours interminables et les tableaux d'avancement de carrière ajournés, il y a de quoi devenir vert de rage !

Ce qui est sans forme est sans couleur disait Jacques Ferron.

Dessignons ensemble, en concertation, les contours d'une école juste et ambitieuse pour nos futures générations.

Le SNEP-FSU s'engage pour vous et avec vous.

Rejoignez le mouvement !



VACANCES
D'HIVER



VACANCES
D'ÉTÉ



Bulletin du SNEP-FSU Lille

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96
 Email : s3-lille@snepfusu.net Site Internet : <http://snepfusu-lille.net/wp/>



Emilie JANKOWIAK
 Secrétaire Académique SNEP-FSU



CONTACTS, ADRESSES SNEP-FSU LILLE

Secrétaire Académique	JANKOWIAK Emilie Lycée du Hainaut VALENCIENNES Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfsu.net	Académie Lille 	
Secrétaires départementaux	BOUCHE Vincent Collège P. Eluard RONCQ Tél: 06 72 78 16 90 Email: vincent.bouche@snepfsu.net		LABUSSIÈRE Edmond Collège L. Blum WINGLES Tél: 06 32 33 07 90 Email: edlabussiere@yahoo.fr
		Bureau Académique	
Trésorières Académiques Syndicalisation	BOULOGNE Marion Clg G. Budé MAUBEUGE Tél: 06 26 07 86 55 Email : mayon4@hotmail.fr		GRAVELINE Hélène Lycée Faidherbe LILLE Tél: 07 77 05 40 16 Email: h.graveline@free.fr
Secteur Corpo	Laurence PINCHON LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCQ Tél: 06 87 35 15 89 Email : laurence.pinchon@laposte.net		BOULOGNE Marc Retraité Tél. 06 85 20 34 90 Email: boulognema@wanadoo.fr
Secteur Corpo	BLANCHARD Didier Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE Tél : 06 03 62 07 78 Email: didier.blanchard@snepfsu.net		DELBART Lionel Lyc C.Desmoulins LE CATEAU-CAMBRESIS Tél. 06 87 77 92 75 Email : lionel.delbart@snepfsu.net

Bonnes et fausses idées sur la syndicalisation au SNEP-FSU !

Le SNEP-FSU, un syndicat professionnel de l'éducation et de l'EPS, attaché à une vision d'une société juste pour TOUTES et TOUS, RASSEMBLEUR sur des orientations et principes partagés, tout en étant PLURALISTE A L'ÉCOUTE de chaque point de vue

Le SNEP-FSU vit uniquement parce que des collègues ont décidé de se regrouper pour défendre ensemble leurs revendications élaborées collectivement !

Le syndicat, c'est TOI, c'est MOI, c'est NOUS.

Ce sont tous les collègues qui pensent qu'il est préférable d'être ensemble, solidaire, pour se défendre et résister, pour contribuer aux améliorations nécessaires en étant force de propositions sur tout ce qui touche à l'EPS et au sport scolaire, les conditions d'emploi, de travail.

Comme toute association, le SNEP-FSU n'existe et ne fonctionne que parce qu'il a des adhérents !

Plus nombreux sont les syndiqués au SNEP-FSU, plus nous sommes en capacité d'intervenir et de peser face à l'administration !

Être syndiqué-e, c'est perdre son indépendance ?

- Beaucoup de personnes pensent que se syndiquer, c'est devenir « encarté » et perdre son indépendance. Le SNEP-FSU n'est lié à aucun parti politique. Ce sont les syndiqués qui élaborent « la politique » du syndicat dans les différentes instances, ouvertes à tous ceux et celles qui souhaitent y prendre part.
- Être syndiqué-e, c'est avant tout ne pas être isolé-e et contribuer aux avancées de la profession, tout en gardant son indépendance !
- D'aucuns disent qu'il faut être d'accord avec tout ce que dit et fait le syndicat. Au SNEP-FSU, en étant syndiqué, chacun gagne en capacité d'analyse et de jugement pour participer aux débats (dans le syndicat et dans sa vie professionnelle), pour être un acteur de son propre devenir et de celui de sa discipline.
- Être syndiqué-e, ça fait grandir, ça contribue à renforcer sa professionnalité. Être syndiqué-e, c'est être libre !

Adhésion trop chère ?

- Pour un professeur d'EPS stagiaire, cela lui revient à 2,84€ par mois ! 3,60€ par mois pour un néo titulaire ! Pour un professeur d'EPS échelon 7 classe normale, cela revient à 4,2€ par mois... Comparativement à tout ce que le SNEP-FSU peut apporter dans la vie professionnelle, au quotidien, c'est dérisoire.
- Les cotisations syndicales sont les seules ressources financières dont disposent le SNEP-FSU pour fonctionner !
- Le montant des cotisations correspond à 0,61% du montant du traitement brut annuel. Mais, grâce au crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation versée au syndicat est déduit du montant de l'impôt à payer), le coût réel de la cotisation pour un adhérent correspond seulement à 34% de la somme qu'il a versée au syndicat !

NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas, le montant de la cotisation est à inclure dans les frais réels.



À QUOI SERT MA COTISATION SYNDICALE ?

Sur 100 € de cotisation versée au SNEP-FSU

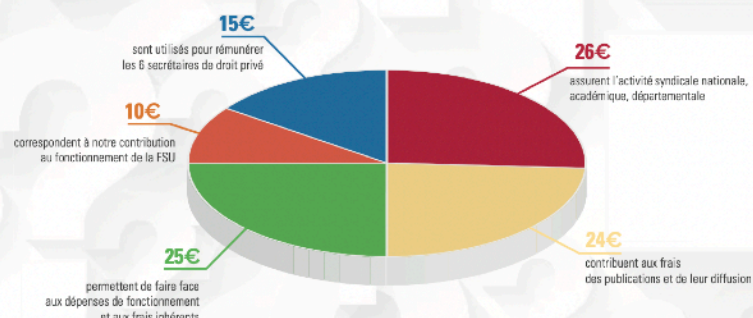
- **26 €** assurent l'activité syndicale nationale, académique, départementale (réunions, stages, audiences, instances, contentieux (dont le paiement des avocats du SNEP-FSU).
- **24 €** contribuent aux frais des publications et de leur diffusion (bulletins, mémentos, etc...).
- **25 €** permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement et aux frais inhérents aux locaux des sections nationale, académiques et départementales.
- **10 €** correspondent à notre contribution au fonctionnement de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) dont le SNEP est membre.
- **15 €** sont utilisés pour rémunérer les 6 secrétaires de droit privé qui contribuent au fonctionnement du syndicat et des différents secteurs auxquels elles sont rattachées.



Le coût réel de la cotisation syndicale pour un adhérent* correspond à 34% du montant de la cotisation qu'il verse au SNEP-FSU grâce au crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation) dans la limite de 1% du revenu brut.

*Qui opte pour la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels lors de sa déclaration de revenus (impôts).

NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas : le montant de la cotisation est à inclure dans les frais réels.



« Ce n'est que parce que les temps sont durs que nous ne nous syndiquons pas.
C'est parce que nous ne nous syndiquons pas que les temps sont durs »
Librement inspiré de Sénèque.

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

SNEP-FSU Bourse du Travail Bd de l'Usine 59800 LILLE

Identité		Date de naissance ____/____/____		Sexe : F ☐ M ☐			
Nom		Situation professionnelle					
Nom de jeune fille							
Prénom							
Adresse complète							
Adresse complète		Echelon (ou groupe pour les retraités)					
Adresse complète		Situation administrative (entourez ci-dessous)					
Code établissement		TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
Nom		Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agréé stagiaire	
Adresse complète		Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletin	
Envoi des bulletins SNEP-FSU ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique
Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
Date et signature	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Entourez votre catégorie professionnelle												
Catégorie/échelon												
1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11		
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €						
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €						
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €	
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €						

Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €					
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4				103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6					132 €
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5				117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7					146 €
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €											

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €
Congé parental - disponibilité	46 €

Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Contractuel alternant et autre (CDD)	20 €
Congé de formation	102 €

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndiqués	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.			Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €
	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €		

Je choisis de payer ma cotisation...

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

[illegible]

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51 €.



FAQ

PASS SANITAIRE

- Non obligatoire pour les publics scolaires.
- La déclaration de l'état vaccinal de l'élève relève uniquement de la volonté des parents.

Des personnels de l'EN sont-ils soumis à obligation vaccinale ?

- Oui, les infirmières, les médecins scolaires et les psychologues de l'Education nationale

La vaccination possible à l'École ?

oui, soit dans l'école soit dans un centre de vaccination apparié à l'établissement (l'EPLE organise le déplacement si nécessaire vers le centre).

Autorisation vaccinale pour les plus de 16 ans ?

- Non.
- Pour les moins de 16 ans : l'autorisation d'un seul parent suffit.

Les salles de sport comme centre de vaccination ?

- La Rectrice de Lille : « ce n'est pas prévu ».

Des nouveaux masques pour les profs ?

Oui, 6 lavables 50 fois/personne dans un premier temps + deux auto tests par semaine à la demande

Port du masque en extérieur ?

Décision qui relève des préfets et non des chefs d'établissement.

Réunions et cantines, des jauges ?

Non. Réunions parents-profs possibles, HMIS, stages syndicaux, AG UNSS...

Brassage des élèves en UNSS ?

Pas de brassage. Compétitions possibles. En attente de précision de l'unss, du rectorat, des IA-IPR sur la notion de groupe constitué.

Difficultés d'accès aux installations sportives ?
Piscine ? Contacter le SNEP-FSU à s3-lille@snep-fsu.net

Secteur Stagiaires	 RAMOS ANTON Javier LP M. Duhamel LOOS Tél: 06 78 62 25 85 Email : javiramos_anton@hotmail.com	 JANKOWIAK Emilie Lycée du Hainaut VALENCIENNES Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfsu.net
Secteur Péda	 WAVELET Aurélia LP Alain Savary WATTRELOS Tél: 06 03 42 51 38 Email : aurelia.wavelet@hotmail.fr	Liens FSU  SIMON Franck Lyc Jean Prouvé LOMME Tél: 06 66 71 96 70 Email : boogifranck@gmail.com
Site internet	 BLANCHARD Didier Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE Tél : 06 03 62 07 78 Email: didier.blanchard@snepfsu.net	Bulletin  SEGARRA Céline LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCQ Tél: 06 23 70 15 08 Email : celine.segarra@ac-lille.fr
Webmasters	 BISQUET Christophe Lycée G. Eiffel ARMENTIERES Tél: 06 98 59 09 41 Email: christophe.bisquet@snepfsu-lille.net	 DAROUSSIN Loïc Collège A.Camus LUMBRES Tél: 06 37 37 22 17 Email : loic@daroussin.net
Communication		Bulletin Secteur UNSS

Bureaux départementaux

Nord-59

Pas de Calais-62

Contacts Collèges	BOULOGNE Marion	DAROUSSIN Loïc
Contacts Lycées	BISQUET Christophe	LABUSSIÈRE Edmond
Contacts LP	SEGARRA Céline WAVELET Aurélia	LABUSSIÈRE Edmond

les étapes clés de la rentrée

A chaque début d'année scolaire, les militants du SNEP-FSU vous rappellent quelques étapes primordiales pour que votre année scolaire parte sur de bons rails :

- * Vigilance sur le **nombre d'heures d'EPS** dispensées au sein de votre établissement (horaires élèves à respecter).
- * Vigilance sur le **forfait 3h d'AS** que chaque enseignant doit avoir au sein de son service.
- * **S'affilier à l'UNSS**. Même si nous ne savons pas encore clairement de quoi va être fait notre année sportive (une nouvelle fois), l'affiliation à la structure UNSS est une obligation légale que nous vous encourageons à remplir rapidement. RAPPEL : Annulation du premier prélèvement forfaitaire pour les Collège, les Lycées et les LP.
- * **Réunir l'AG UNSS** au sein de son établissement (A l'ordre du jour : Discuter avec les adhérent(e)s, les parents d'élèves et les animateurs du prix de la cotisation, de la programmation des activités et de la vie de l'AS,...)
- * **Signer son VS** (pour les Titulaires et les TZR affectés à l'année). C'est LE document qui régit votre rémunération. Toutes les heures effectives (HP et HSA) doivent y figurer.
- * Faire le point sur les **crédits de fonctionnement EPS** et utiliser les reliquats si nécessaire. Définir les besoins disciplinaires pour une EPS de qualité quelque soit l'enveloppe globale. Rendez vous sur la page actualisée sur le site SNEP FSU Lille. Pour plus d'informations, contactez les secrétaires départementaux.
- * **RDV de carrière** : Si je suis concerné(e) cette année, je me renseigne en amont (Cf. Doc de référence de l'entretien)
- * Mobiliser **un enseignant d'EPS sur la liste des représentants enseignants au CA**
- * Renouveler son **adhésion au SNEP !**



N'hésitez pas à vous renseigner sur le site du SNEP-FSU ou à contacter un(e) militante si l'une ou l'autre de ces étapes vous posent question.

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue Patrick LEMOINE cet été, fervent défenseur de l'EPS et des valeurs du SNEP-FSU, il restera toujours dans notre mémoire. Sincères condoléances à toute sa famille et à ses proches



Les Soirées de l'EPS

pilotées par le SNEP NATIONAL !

Une offre de formation ouverte à tous en visio. Des intervenants pluriels, des échanges riches, pas de « prêt à porter syndical ».

Retrouvez la saison 1
2020/2021 (10 épisodes)



À vos agendas pour la
saison 2 !

1^{er} épisode, le 22

septembre :

Intégration de l'EPS au
MEN, 40 ans !

Stages

En VISIO, connectez-vous dans la journée et/ou dans la soirée du
7 octobre
pour une journée anniversaire
40 ans de l'EPS
Programme et lien



En PRÉSENTIEL,
le **15 NOVEMBRE**,
INCONTOURNABLE !

Journée de formation FSU
à la bourse du travail (Lille).

Thème : **le statut du fonctionnaire, protection des usagers et des personnels**

Intervenant : Paul DEVIN,
Syndicaliste FSU,
inspecteur de l'Éducation nationale,
ancien secrétaire général du SNPI-FSU,
président de l'Institut de Recherches de la FSU



Vous êtes tuteur d'un stagiaire ou d'un contractuel alternant, n'hésitez pas à contacter Javier RAMOS pour répondre à l'ensemble de vos questions (Cf coordonnées dans la double page)

Stagiaires
Contractuels